

Nieppe : une SCOP sauvera-t-elle les cent vingt-cinq salariés de l'imprimerie H2D Lys ?

Publié le 24/10/2013

Par ANNE-CHARLOTTE PANNIER

«Le compte à rebours est maintenant en marche». Les propos de l'avocat de la direction de l'imprimerie nieppoise H2D Lys sont sans équivoque. La situation de l'imprimerie, placée en redressement judiciaire en janvier, est inquiétante. Alors qu'un comité d'entreprise extraordinaire est prévu lundi, et qu'un projet de SCOP est à l'étude, les 120 salariés sont dans l'incertitude.



L'imprimerie H2D Lys de Nieppe, anciennement Helio Lys, qui avait été reprise mi-2011 au groupe Decoster par le groupe H2D Lys, pourrait être placée dans les prochains jours en liquidation judiciaire. Le site qui avait été placé en redressement judiciaire le 17 janvier, avait vu sa surveillance prolongée de six mois eu égard au carnet de commandes bien rempli. Sauf que de nombreux incidents techniques cet été ont empêché de produire et donc d'honorer certaines commandes.

Résultat : la société qui a également engagé des dépenses non prévues pour réparer son matériel de production a tiré la sonnette d'alarme il y a quelques semaines, en allant voir son administrateur. Qui a aussitôt lancé un appel à repreneur. « *Il n'y a eu aucune offre, pire, contre toute attente, il n'y a eu aucune manifestation d'un quelconque repreneur* », explique l'avocat de Dominique Donghi, PDG.

Contacté en février, Jean Valli, président du groupe Entagos (courtier en papier et plateforme d'édition) avait effectivement reconnu « *s'intéresser à cette entreprise qui pour le moment n'est pas à vendre.* »

Six mois plus tard. Rien. Un comité d'entreprise extraordinaire est prévu lundi. Et rendez-vous a déjà été pris au tribunal de commerce le 12 novembre. Pour quelle issue ? Une liquidation judiciaire. Deux cas de figure possibles ensuite selon le conseil de la direction. Une liquidation sans poursuite d'activité. L'entreprise serait alors immédiatement fermée et les cent vingt-cinq salariés du site seraient licenciés dans les quinze jours du jugement. Ou une liquidation avec poursuite d'activité. Condition requise : une trésorerie qui permettrait d'assurer le paiement des charges courantes. L'usine continuerait alors à fonctionner. Ce qui donnerait davantage de temps pour trouver une solution de reprise.

Du côté des syndicats, qui ne cachaient pas leur confiance en l'avenir début septembre, l'heure est au montage de dossier. Un projet de société coopérative de production (SCOP) est en train d'être étudié de près. « *Il permettrait une reprise de l'entreprise par les salariés* », explique Walter Da Rocha, délégué syndical (FO) majoritaire. « *On étudie la faisabilité de la chose* (une réunion de travail est d'ailleurs prévue ce vendredi matin). *Pour que ça tienne la route, il faudrait que les clients s'engagent. Nous devons aussi trouver trois millions d'euros de financement.* » Si ce projet aboutit « *tous les salariés ne pourront pas être repris, dans le meilleur des cas, c'est-à-dire en gardant les clients actuels, soixante-dix emplois pourraient être sauvés* ».

Du côté de Nieppe, tous les employés sont à leur poste malgré l'incertitude qui plane sur leur avenir. « *Les salariés sont exemplaires pour sauver l'entreprise* », souligne Walter Da Rocha. Sauf surprise, aucune action ne devrait être menée d'ici l'audience du 12 novembre. « *Pour le moment la charge des plannings est pleine. Nous verrons après le 12 novembre, des actions seront peut-être organisées notamment pour trouver des financements.* »